



Le complément de votre formation

VITESSES MAXI

Les règles

- ▶ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :
 - Ne pas franchir les frontières françaises ;
 - Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
 - Disque "conduite accompagnée" ;
 - Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



Documents obligatoires :

- ▶ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie) ;
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



Les textes réglementaires

- ▶ Articles R.211-3 à R.211-6.
- ▶ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- ▶ Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école :

Tél. :

Mon Assureur :

Tél. :



enpc.33e01.CA-05-0615

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS 15 ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.



« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

NOTICE D'EXPLICATIONS



LE PRINCIPE

Se former dans la durée

▶ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.



1^{ÈRE} PHASE

▶ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code" ;
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2^{ÈME} PHASE

▶ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

▶ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



Les accompagnateurs

▶ Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
 - avoir l'accord de l'assureur ;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...)
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



Les avantages

▶ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

▶ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi⁽¹⁾, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

▶ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

▶ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS⁽¹⁾

⁽¹⁾ Conduite anticipée de la conduite pour des raisons de sécurité, 18 ans.